

**Arrêté temporaire de circulation
Rétrécissement de chaussée**

**Travaux de couverture
17 RUE LOUISE VOISINE (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,
R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **SARL SECHE FRANCK** demeurant **180 rue Louis Lumière BEAUPREAU 49600 BEAUPREAU EN MAUGES** représentée par **Monsieur SECHE FRANCK** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux **travaux de couverture** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du **12/06/2024 au 14/06/2024 RUE LOUISE VOISINE (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du **12/06/2024** et jusqu'au **14/06/2024**, 17 RUE LOUISE VOISINE, un rétrécissement de chaussée, *, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **SARL SECHE FRANCK**. Un panneau B15+C18 sera mise place au niveau de la rue St Martin afin d'avertir les travaux en cours.

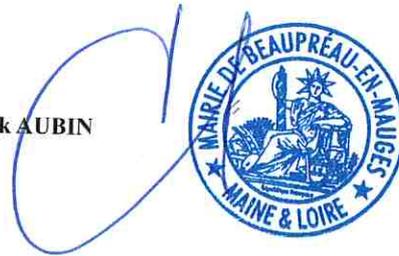
ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 11/06/2024

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- SARL SECHE FRANCK
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Beaupréau
- M. DELAUNAY Dominique

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.